

# Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 1<sup>er</sup> juillet 2015

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.*

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## Comité Syndical du 21 octobre 2015

Projet de procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 14h dans les locaux du Centre de Formation des Apprentis d'Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière des 11 et 19 mars 2015**
- 2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
- 3. Présentation de l'édition 2014 du *Rapport d'activité annuel***
- 4. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2015**
- 5. Occupation du foncier de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Villerest**
- 6. Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Villerest et de Naussac**
- 7. Point d'information sur la réglementation applicable aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques**
- 8. Lancement d'une nouvelle initiative en faveur de la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin**
- 9. Restitution des résultats de l'étude des vals du Giennois**
- 10. Désengagement de l'opération prévue pour 2015 relativement à une contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts**
- 11. Convention de collaboration avec l'Université de Tours pour un projet de recherche appliqué sur la qualité des sédiments de l'ouvrage de Naussac**
- 12. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE du Haut- Allier**
- 13. Extension au Moulin Gabet (Cheffes) de l'intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique dans le Maine-et-Loire**
- 14. Affectation de crédits de report**

**15. Modification à la hausse du taux d'intervention du FEDER pour des opérations en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement dans le cadre des programmations 2007-2013**

**16. Gestion du personnel**

**17. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**

**18. Questions diverses**

**Etaient présents ou représentés**

**REGIONS**

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Gilles DEGUET	Centre
M. André LEFEBVRE	Bourgogne
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

**DEPARTEMENTS**

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
M. Alain HERTELOUP	Nièvre
Mme Christine JODAR	Loire
Mme Catherine LHERITIER	Loir-et-Cher
M. Gérard MALBO	Loiret
M. André MARCHAND	Maine-et-Loire
M. Jean-Claude MORIN	Cher
Mme Edith PERRAUDIN	Saône-et-Loire
M. Claude RIBOULET	Allier
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

**VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

M. Sébastien CARTIER représenté par M. Pascal TINAT	Bourges
Mme Djamila KAOUES	Vierzon
M. Gabriel MAQUIN	Vichy
M. Rémy VIROULAUD représenté par Mme Marie-Paule BARRUCHE	Limoges

## **SICALA**

M. Vincent ALDEBERT	Loir-et-Cher
M. Georges ASSEZAT représenté par M. Gérard BONJEAN	Haute-Loire
M. Christian BARLE	Nièvre
M. François COINTEPAS	Loiret
M. Fabien GENET représenté par M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire
M. Bruno LIANCE	Cher
M. Jean-Pierre REZE	Indre-et-Loire
Mme Marie-Annick VITTAZ représentée par M. François PELLETIER	Anjou-Atlantique

## **Délégations de vote**

M. Jean-François BARNIER à Mme Christiane JODAR  
Mme. Jocelyne BOUQUET à Mme Edith PERRAUDIN  
M. Christian COUTURIER à M. François PELLETIER  
M. Jean-Bernard DAMIENS à M. André LEFEBVRE  
Mme Blandine DELAPORTE à M. Alain HERTELOUP  
M. Christophe DOUGÉ à M. Gilles DEGUET  
M. Daniel FRECHET à Mme Marie-Paule BARRUCHE  
Mme. Cécile GALLIEN à M. Gérard BONJEAN  
M. Jean-Pierre GASCHET à Mme Catherine LHERITIER  
Mme Karine GLOANEC MAURIN à M. Vincent ALDEBERT  
Mme. Françoise HAMEON à M. Jean-Claude MORIN  
M. Freddy HERVOCHON à M. Jean-Pierre LE SCORNET  
M. Jérémie LACROIX à M. Jean-Paul BOISNEAU  
M. Jean-Claude LEBLANC à M. Jean-Pierre REZE  
M. Pierre LEFORT à M. André CHAPAVEIRE  
M. Jean-Claude MAIRAL à M. Georges BORDAT  
M. Yves MASSOT à M. Gabriel MAQUIN  
M. Bernard PALPACUER à M. Gérard MALBO  
M. Simon PLENET à M. François COINTEPAS  
Mme. Chantal REBOUT à M. Louis DE REDON  
Mme. Marie-Hélène RIAMON à M. Bruno LIANCE  
M. Jean-Luc RIGLET à M. Gérard MALBO  
Mme Bernadette ROCHE à Mme Nathalie ROUSSET  
M. Bernard SAUVADE à M. Claude RIBOULET  
Mme. Sophie TUBIANA à M. André MARCHAND

## **Excusés**

M. Georges ASSEZAT

Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE

M. Jean-François BARNIER

M. Paul BERNARD

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Sébastien CARTIER

M. André CHASSAIGNE

M. Christian CHITO

M. Christian COUTURIER

M. Jean-Bernard DAMIENS

M. Laurent DAMOUR

MME Blandine DELAPORTE

M. Christophe DOUGE

M. Bruno DURAND

M. Daniel FRECHET

M. Thierry GAILLARD

MME Cécile GALLIEN

M. Jean-Pierre GASCHET

M. Fabien GENET

Mme Chantal GIEN

M. Jean-Baptiste GIORDANO

Mme Karine GLOANEC MAURIN

M. Serge GROUARD

Mme Pascale HAMEAU

Mme Françoise HAMEON

M. Freddy HERVOCHON

M. Michel JOUBERT

MME Djamila KAOUES

M. Jérémie LACROIX

M. Didier LAVILLE

M. Jean-Claude LEBLANC

M. Pierre LEFORT

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

M. Oliver LONGEON

M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ

M. Jean-Claude MAIRAL

M. Louis-Francois MARTIN

M. Yves MASSOT

M. Bernard PALPACUER

M. Simon PLENET

Mme Chantal REBOUT

MME Marie-Hélène RIAMON

M. Jean-Luc RIGLET

Mme Nadine RIVET

Mme Bernadette ROCHE

Mme Dominique SARDOU

M. Bernard SAUVADE

Mme Sophie TUBIANA

M. Fabrice VERDIER

Mme Anne VERIN

Mme Marie-Thérèse VIALLE

M. Rémy VIROULAUD

MME Marie-Annick VITTAZ

**Assistaient également à la réunion :**

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du président

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

M. Laurent BOISGARD, chef du service gestion et aménagement des eaux

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

15-81-CS      Approbation du procès-verbal des séances plénières du 11 et 19 mars 2015

15-82-CS      Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

- 15-83-CS Décision modificative n°2 du budget principal 2015
- 15-84-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2015
- 15-85-CS Autorisation de passage sur les berges du plan d'eau de Naussac, pour le triathlon du 26 juillet 2015
- 15-86-CS Autorisation d'installation de supports de tyrolienne
- 15-87-CS Occupation provisoire de parcelles de l'Etablissement par Madame RUSSO
- 15-88-CS Occupation provisoire de parcelles de l'Etablissement par Monsieur MUNINI
- 15-89-CS Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Villerest et de Naussac
- 15-90-CS Lancement de la nouvelle initiative en faveur de la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents
- 15-91-CS Désengagement de l'opération prévue pour 2015 relativement à une contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts
- 15-92-CS Convention de partenariat avec l'Université de Tours (laboratoire GéHCO) dans le cadre du projet « qualité des sédiments dans la retenue du barrage de Naussac »
- 15-93-CS Avis sur le projet de SAGE Haut-Allier
- 15-94-CS Extension au Moulin Gabet (Cheffes) de l'intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique dans la Maine-et-Loire
- 15-95-CS Affectation de crédits de reports
- 15-96-CS Modification à la hausse du taux d'intervention du FEDER pour des opérations en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement dans le cadre des programmations 2007-2013
- 15-97-CS Gestion du personnel – Convention de mise à disposition
- 15-98-CS Recrutement pour le besoin des services au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
- 15-99-CS Gestion du personnel – Accroissement temporaire d'activités
- 15-100-CS Modification du projet « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire – Préparation du manuscrit d'un ouvrage »

***NB : Compte tenu d'un dysfonctionnement du système d'enregistrement, celui-ci n'a pu être assuré qu'à partir des échanges à l'issue de la présentation du point 7.***

***Il est à noter, en lien avec le traitement du point 5, la sollicitation faite M. André LEFEBVRE, d'une présentation d'ensemble de la politique de l'Etablissement en matière de gestion de son patrimoine foncier.***

## **7. Point d'information sur la réglementation aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques**

### **INTERVENTION DE M. NGUYEN**

[...]

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Un point d'information très important. Merci de vos efforts de pédagogie. Je pense qu'on a encore tous besoin de se replonger dans le décret. Je ne sais pas si derrière on trouvera forcément toutes les réponses à l'ensemble des sujets que vous avez évoqués, Monsieur, parce que l'ampleur de la tâche paraît importante. Je pense qu'on a encore besoin d'éclairage, notamment des services du ministère, pour l'interprétation concrète de ce que vous avez pu nous présenter.

Avez-vous d'autres commentaires, ou demandes d'explications ?

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Je souhaitais simplement ajouter, Monsieur le Président, que suite à une réunion que nous avons eue avec nos collègues de la DREAL, il a été envisagé la possibilité de préciser par voie de courrier le questionnement particulier sur le site de Villerest, de manière à obtenir une réponse qui soit la moins déstabilisatrice possible par rapport à un équipement qui fonctionne, afin d'éviter d'évoluer vers des systèmes qui opérationnellement poseraient des difficultés alors qu'aujourd'hui ils apportent des solutions. En tous les cas, nous allons essayer de traiter prioritairement cette question du sort réservé à la fonction « écrêtement des crues » du barrage de Villerest.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Je m'interroge aussi de savoir si éventuellement l'Etablissement ne pourra pas non plus servir de centre de ressources sur ces interprétations-là, par rapport à l'ensemble des collectivités membres de l'Etablissement qui pourraient peut-être trouver chez nous un éclairage un peu singulier par rapport aux mesures qui seraient dès lors à prendre. Des sujets qui sont extrêmement importants et dont on mesure tous évidemment les incidences et les conséquences notamment juridiques.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Effectivement, c'est ce qui se passe déjà aujourd'hui, dans le prolongement de la mission conduite par l'Etablissement qui ne se concentrait que sur les ouvrages qui étaient la propriété de collectivité. Le nombre de questions que l'on reçoit de collectivités qui ne sont pas propriétaires mais qui commencent à imaginer, lorsqu'elles devront assurer la gestion, les problèmes qui pourraient se poser, fait qu'effectivement cela fait déjà partie presque du tronc commun de questionnements que l'on traite, même si, je le répète, la mission que nous conduisons aujourd'hui est concentrée sur les collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

D'autres réactions ?



### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Merci Président. Toujours s'agissant des digues, si j'ai bien compris et décrypté l'esprit du décret, les responsables de ces dernières sont tenus à une obligation de moyens. Je ne vois pas comment on pourrait être tenu à une obligation de résultats puisqu'on sait très bien que les éléments naturels ont raison des plus malins et que, comme le disait un grand philosophe de la Renaissance : « On ne commande à la nature qu'en lui obéissant », je le répète souvent.

Cependant, il y a des digues, comme la nôtre (la digue de Mauboux), qui relie le pont du Veurdre au pont de Mornay, qui appartient au privé et qui est gérée par un syndicat composé à la fois des communes concernées et des riverains – et, permettez-moi l'expression, la responsabilité est quelque peu diluée. Mais justement, dans ces responsabilités diluées, on ne vise plus qu'une seule personne quand on a besoin d'entre trouver une, ou du moins un responsable, et c'est le maire. Alors, vous comprendrez que nous sommes inquiets. J'avais posé de nombreuses fois la question de savoir comment on pourrait être aidés, dans ces fameuses études de danger, parce que c'est un peu douloureux au point de vue coût pour des syndicats comme les nôtres. La question est toujours posée, Président.

### **INTERVENTION DE M. BONJEAN**

On nous rabâche depuis des années et des années qu'il faut aller pour l'eau dans une gestion globale et là, on a un décret qui resaucissonne et qui remet à un niveau où je ne sais pas si les collectivités pourront gérer ceci. Cela ne me satisfait absolument pas, alors que normalement, et on est bien tous d'accord, tout ce qui touche à l'eau doit faire l'objet d'une gestion globale et non pas d'une gestion sectorielle.

### **INTERVENTION DE Mme DUFAY**

Je voudrais rappeler, en lien avec ce qu'a dit Monsieur NGUYEN sur ces sujets-là, qu'on a d'une part la loi Métropole, de janvier 2014, qui prévoit de transférer en gestion les digues à des EPCI. C'est une loi qui a été votée au Parlement avec des procédures bien respectées et donc il n'y a qu'une loi qui peut défaire la loi. Après, le décret n'est venu que préciser ce qui s'imposait désormais aux digues. Je crois qu'il y a quand même quelque chose qui sous-tend toutes ces orientations, c'est qu'une digue n'est pas un ouvrage banal : une digue qui n'est pas entretenue et sur laquelle on n'a pas fait de travaux de sécurisation est un ouvrage potentiellement dangereux. Cela suppose que derrière on mette en place des moyens pour assurer la surveillance, une surveillance très régulière, et qu'on puisse effectivement rassembler les financements pour réaliser les travaux de sécurisation. En fait, on a sur le bassin de la Loire un linéaire très important de digues (700 km dont 530 appartiennent à l'Etat) et on a bien conscience que la mise en œuvre de cette loi pose de nombreuses questions, auxquelles on n'a pas encore la totalité des réponses. Donc dans le cadre de cette mise en loi, une cellule d'appui se met en place auprès du Préfet coordonnateur de bassin et nous avons prévu sur le bassin de la Loire la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour soulever tous les problèmes liés au transfert de ces digues – transfert de compétence, je répète – dans lequel nous associerons des élus, pour mettre sur la table tous les problèmes qui peuvent se poser, mais également des techniciens de collectivités territoriales et puis bien sûr les services de l'Etat.

A ce stade, en tant qu'administration de l'Etat, je ne peux pas vous dire autre chose que : nous sommes tenus d'appliquer cette loi qui a été votée par tous vos représentants au Parlement.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Pour reprendre quelques propos, je pense qu'il est dans notre rôle – et c'est déjà commencé – de positionner l'Etablissement dans cette mission d'appui aux collectivités sur la mise en place de ces éléments. C'est un point qui déjà est en place mais qui mériterait d'être encore davantage renforcé.

L'Etablissement peut aussi être le lieu ou l'espace où il puisse y avoir un vrai retour d'expérience

par rapport à ces questions et à la façon dont vous êtes les uns et les autres confrontés la manière dont la réglementation va s'appliquer.

Et puis, pour répondre à mon collègue, je crois que c'est important, cette notion de bassin, cette notion de système intégré, et c'est justement la raison d'être de l'Etablissement d'éviter d'être trop cloisonné et d'avoir une réflexion un peu plus globale. Donc c'est aussi un point sur lequel il sera extrêmement important qu'on soit au rendez-vous, justement, pour essayer de défendre cette solidarité de bassin entre l'amont et l'aval, alors qu'il y a parfois une tentation un peu de repli sur ses frontières administratives.

#### **INTERVENTION DE Mme DUFAY**

J'ai oublié de préciser que naturellement l'Etablissement public Loire participerait bien sûr en tout premier lieu à cette réflexion, à ce groupe de travail qu'on va mettre en place sur la Loire moyenne. Cela allait sans dire mais effectivement j'ai oublié de le dire. Donc je l'aurai dit !

#### **INTERVENTION DE M. PELLETIER**

François PELLETIER, vice-Président du SICALA Anjou Atlantique et Président aussi d'une levée.

Pour rejoindre les propos de Monsieur BARLE sur le découpage suite à la loi GEMAPI, notre levée risque d'être découpée en plusieurs EPCI si on ne fait pas attention, notamment avec l'Agglo d'Angers, donc derrière se pose la grosse question de qui gèrera la levée et sur quel niveau, et comment se fera la gestion des portes. Parce que, pour l'un l'ouverture des portes va être une protection et pour l'autre une inondation de tout le val. Cela nous inquiète donc énormément. On va normalement entrer en réflexion et des courriers ont été envoyés à Angers Loire Métropole pour un peu avancer à ce niveau-là et aussi sur la partie financière parce qu'avec un petit budget de 11.000 €, on ne va pas loin pour faire les études.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Le texte, tel qu'il apparaît là, porte en lui-même une contradiction : il indique à la fois le concept de système d'endiguement et il définit l'EPCI compétent. Et il est à peu près clair qu'à moins qu'il y ait un EPCI qui corresponde complètement à la cohérence du système d'endiguement, ce qui ne se produira quasiment jamais, clairement il faudra interpréter le texte et cela ne sera pas l'EPCI compétent mais les EPCI compétents, avec les formes de collaboration qu'on pourra imaginer.

Le concept est extrêmement important : que cela ne soit pas une digue mais bien un système. A la Région, on a travaillé sur le PGRI complètement sur ces éléments-là, sur l'élément de la cohérence au niveau d'un val. On est un certain nombre ici à avoir assisté à une réunion sur la compétence GEMA, la compétence GEPI, qui a été co-organisée par l'Etablissement et avec une forte présence de la DREAL, mais il y aura bien forcément des éléments d'interprétation. J'insiste là-dessus, tel qu'il est actuellement, il y a une incohérence interne au texte.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler rapidement.

### **8. Lancement d'une nouvelle initiative en faveur de la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin**

C'est Monsieur Philippe qui rapporte. Merci.

#### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

Merci Monsieur le Président.

Dans le prolongement de la première initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (équipements et services) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents, il a été prévu d'assurer, avec le soutien financier de l'Europe dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER bassin de la Loire 2014-2020, la maîtrise d'ouvrage d'une nouvelle initiative.

Suite à la délibération du Bureau de février dernier, l'Etablissement, d'une part, a déjà lancé une enquête de réalisation de PCA auprès des collectivités identifiées dans les TRI du bassin, d'autre part, organisé une réunion de retour d'expérience sur le sujet à Tours, le 19 mai dernier.

Ces actions préparatoires ont permis de confirmer une réelle attente des collectivités et amènent donc l'Etablissement à préparer et lancer dans les mois qui viennent un nouveau marché s'appuyant sur les types de prestations déjà éprouvés lors de la précédente initiative.

L'approche intégrerait les deux étapes suivantes :

- L'analyse spatiale de l'exposition du territoire de la collectivité face à différents scénarios de crue et d'inondation,
- L'élaboration et la mise en œuvre du PCA d'au moins un équipement ou service considéré prioritaire de ces collectivités, pour une dizaine d'entre elles.

En termes d'échéancier, la préparation et le lancement du marché dans les meilleurs délais et sa passation d'ici à la fin de l'année permettraient un démarrage de l'opération dès janvier 2016. Par ailleurs, un dossier de demande de subvention de l'Europe (FEDER), intégrant l'ensemble des coûts liés à cette opération en phase de mise en œuvre, serait introduit dans la perspective d'une programmation avant le démarrage de la réalisation.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante pour permettre le lancement d'un marché de prestations pour un montant total prévisionnel maximum de 425.000 €.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette proposition extrêmement importante au service des collectivités locales.

Est-ce que vous avez, vous, des demandes de précisions par rapport à cette présentation ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Ce n'est pas une demande de précision, c'est plutôt donner une précision.

Les PCA sont évidemment complètement importants, notamment dans les stratégies locales de prévention du risque d'inondation. Simplement, comme il y a une demande de FEDER, autant prévoir le fait qu'il existe dans les programmes FEDER des priorisations et qu'ils sont sur les TRI plus quatre autres domaines qui sont définis comme étant prioritaires, et que, une fois que la règle est fixée, on ne peut pas y déroger. Il faudra donc regarder dans les plans de financement pour être sûr de ne pas déborder de ces dix-huit domaines, si je ne me trompe.

#### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

Il est bien prévu effectivement de flécher l'intervention sur ces territoires.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? On passe à la délibération suivante.

## 9. Restitution des résultats de l'étude des vals du Giennois

### INTERVENTION DE M. PHILIPPE

C'est un point d'information qui concerne la finalisation de l'étude des vals du Giennois qui a été réalisée dans le cadre du plan Loire III.

En effet, l'Etablissement a engagé en décembre 2013 une réflexion destinée à améliorer la connaissance du risque d'inondation et à réduire les conséquences dommageables des crues dans les vals du Giennois, traversés par la Loire.

Au terme de 18 mois de travail, grâce à l'implication des élus et agents des collectivités, des services de l'État et d'autres partenaires du territoire qui ont été associés à cette démarche, il a été établi :

- un diagnostic approfondi du risque inondation, qui a constitué la première phase, terminée en juin de l'année dernière ;
- un programme d'actions concerté de réduction du risque inondation, en juin 2015.

Les résultats de la première phase de diagnostic ont été présentés au comité syndical du 4 juin 2014 et le 19 juin 2014 à l'occasion d'une réunion publique à Gien.

Il s'agissait de réaliser un bilan résumé de la seconde phase intitulée « Agir face au risque d'inondation », au terme de réunions bilatérales avec chaque commune concernée, ainsi que de 5 réunions du comité technique et de 3 réunions du comité de concertation, soit un programme d'une quarantaine d'actions concrètes et adaptées aux vals du Giennois qui a pu être établi, parmi lesquelles des mesures non-structurelles :

- 15 actions pour améliorer la connaissance et la conscience du risque,
- 2 actions pour promouvoir l'utilisation et l'appropriation des outils de surveillance et de prévision des crues,
- 8 actions pour renforcer les outils de gestion de crise (PCS, PCA),
- 4 actions pour intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme,
- 5 actions pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Pour chacune d'elles, ont été définis un niveau de priorité, une fréquence de réalisation, si elles doivent être faites plusieurs fois, et un coût de mise en œuvre, avec des propositions de maîtrises d'ouvrage et d'appuis techniques associées.

Pour ce qui concerne les mesures structurelles, donc les aménagements hydrauliques, pour résumer, des mesures ont été étudiées pour optimiser le système de protection contre les crues de la Loire (les digues de protection). 5 scénarios d'aménagement globaux ont été étudiés, chacun permettant de protéger les vals du Giennois contre un niveau de crue spécifique, avec des coûts d'investissement de plus en plus importants en fonction du niveau de protection recherché. Les analyses techniques et socio-économiques (analyse multicritères) réalisées ont fait ressortir un scénario optimisé, celui protégeant les vals contre une crue d'occurrence 50 ans.

Ce programme d'actions a été présenté et validé par le comité de concertation d'avril 2015 à Bonny-sur-Loire. La deuxième réunion publique de la démarche, consacrée à la présentation de ce programme s'est tenue le jeudi 4 juin dernier à Gien et une plaquette de présentation grand public a été réalisée et diffusée. Elle vient de vous être distribuée aujourd'hui et elle sera diffusée plus largement sur le territoire et sur le bassin.

L'ensemble des rapports, cartographies et supports de communications réalisés dans le cadre de cette étude sont disponibles sur le site du plan Loire.

Pour assurer la réalisation des actions identifiées, il apparaît nécessaire de les intégrer dans un dispositif permettant d'assurer son animation et le cofinancement des opérations. Cela, dans une logique de mutualisation de moyens, de solidarité et de cohérence à l'échelle du bassin.

A ce titre, les collectivités membre de l'Etablissement concernées ont été sollicitées en février dernier sur la question de l'opportunité de la mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du territoire « interstitiel » (entre les TRI de Nevers et d'Orléans) des vals de Loire du Giennois ainsi que ceux dans le Cher et la Nièvre.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Il y a probablement des élus qui ont participé de près ou de loin à cette réflexion. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ou des remarques particulières sur ce qui a été fait et sur cette restitution ?

#### **INTERVENTION DE M. MALBO**

Malheureusement je n'ai pas pu participer aux dernières réunions mais c'est vrai que c'est une étude qui a été menée de main de maître, on va dire, dans la mesure où c'est très complet et tous les participants étaient effectivement satisfaits de ce qui a été fait sur ces inondations, surtout à Gien.

### **10. Désengagement de l'opération prévue pour 2015 relativement à une contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts**

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci Monsieur le Président.

Le Bureau de l'Etablissement de février dernier a autorisé une opération pour 2015 relative à une contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts.

En application de cette délibération, une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50% (Programme opérationnel 2014-2020) a été faite, incluant 15.000 € TTC pour l'organisation des réunions.

Suite à l'avis défavorable du comité de programmation du 11 mai dernier, il est proposé de désengager le montant des crédits correspondant à l'organisation des réunions, de façon à permettre le redéploiement de ces derniers.

En complément, pour l'information des délégués et en lien avec les interventions de l'Etablissement au titre de la stimulation de la recherche/données/information dans le cadre du plan Loire III, est jointe en annexe à la note la copie du courrier adressé le 8 juin dernier par le Président de l'Etablissement au Préfet coordonnateur de bassin.

Il s'agit de rappeler les réalisations du plan Loire III sur le volet Recherche/Données/Information pour ne pas risquer de perdre le bénéfice de ce qui a été fait et éviter des doublons éventuels.

Egalement un autre point d'information qui ne figurait pas dans la note, puisqu'il est postérieur : le document qui vous est projeté et qui illustre la visibilité de ces réalisations du plan Loire III sur le volet Recherche/Données/Information. Ce document est issu du rapport publié ces derniers jours par l'ONEMA dans le cadre de la synthèse Carteau 2015 qui fait un panorama des acteurs de Recherche et Développement dans le domaine « eau et milieux aquatiques ».

Ce qu'il est intéressant de relever, par rapport au nombre de projets de recherche sur l'eau et les milieux aquatiques identifiés dans la base Carteau au printemps 2015, tous programmes confondus (nationaux et européens), c'est que le plan Loire III apparaît juste derrière les programmes de l'Agence nationale de la recherche, le programme cadre de recherche et développement de l'Union Européenne, ou encore le CNRS, mais devant d'autres programmes tels que INTERREG, LIFE, le GICC, les pôles de compétitivité, le PIREN-SEINE. Cela vous montre donc la visibilité de ce qui a été fait ces dernières années.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions.

On a donc à délibérer sur le désengagement de l'opération que vous avez évoquée. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ?

On passe maintenant au point suivant.

### **11. Convention de collaboration avec l'Université de Tours pour un projet de recherche appliqué sur la qualité des sédiments de l'ouvrage de Naussac**

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Merci Monsieur le Président.

L'Université de Tours, et plus particulièrement le laboratoire GEHCO (GéoHydrosystèmes Continentaux), a réalisé, entre juin 2010 et décembre 2011, un travail sur la qualité des sédiments entre les barrages de Grangent et de Villerest.

Cette opération a d'ailleurs fait l'objet d'un livret de vulgarisation, diffusé au titre de la « Recherche & Gestion du bassin de la Loire et de ses affluents », c'est le livret n°12, toujours téléchargeable sur le site du plan Loire.

En lien avec ce travail, un partenariat technique est envisagé entre les deux structures afin de dresser un premier état des lieux de la contamination de la colonne sédimentaire du réservoir de Naussac.

L'approche retenue vise trois interventions :

- 1) Echantillonner une carotte sédimentaire représentative du remplissage du réservoir
- 2) Analyser les teneurs en contaminants métalliques dans la colonne sédimentaire
- 3) Définir un état de référence géochimique local pour exprimer les enrichissements d'origine anthropique dans les sédiments.

A l'issue de cette première phase d'une durée de 8 mois, un rapport de synthèse sera produit, détaillant les différents objectifs, les méthodes utilisées ainsi que les résultats des analyses mises en œuvre. Les conclusions de ce rapport permettront de définir la nature et le degré de contamination des sédiments du barrage de Naussac et de proposer éventuellement la mise en place d'analyses complémentaires.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'établir une convention entre l'Etablissement et l'Université de Tours, pour un montant qui n'excèdera pas 20.000 € TTC.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Pas d'abstention ? D'avis contraire ? Je vous remercie.

## 12. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE du Haut-Allier

### INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

En application du Code de l'Environnement, le Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier, a sollicité le 20 mars 2015 l'avis de l'Etablissement public Loire, en tant qu'EPTB, sur le projet de SAGE Haut-Allier.

C'est un périmètre qui concerne 5 départements, 3 régions, et qui s'étend sur une superficie d'environ 2.800 km<sup>2</sup>.

A ce titre, le Comité de Bassin Loire-Bretagne a émis un avis favorable, lors de sa séance du mois d'avril dernier, en émettant toutefois 2 recommandations dont 1 relative aux têtes de bassin versant pour lesquelles il est demandé d'apporter des compléments et de mettre en place des dispositions efficaces.

Pas plus tard qu'hier, le COGEPOMI a également émis un avis favorable, assorti de 3 recommandations, sur ce même projet.

En ce qui concerne l'avis de l'Etablissement qui vous est proposé aujourd'hui, il a été construit au regard tout d'abord du prisme des missions de l'Etablissement ainsi que du rôle que ce dernier pourrait jouer en tant que future structure porteuse de la phase de mise en œuvre. Un courrier a été adressé à l'ensemble des collectivités membres de l'Etablissement concernées par cette procédure ainsi qu'aux délégués représentant l'Etablissement dans ces collectivités.

Vous avez, dans la note qui vous a été adressée, un certain nombre d'observations. Il vous est proposé de n'en prendre que quelques-unes sur les 9 pages de cette note pour illustrer un petit peu les orientations et les observations formulées.

Tout d'abord, au regard des missions de l'Etablissement public Loire et plus précisément en tant que propriétaire et gestionnaire du barrage de Naussac situé sur ce territoire, il est proposé à plusieurs reprises de nuancer et de modifier la rédaction de ce document. En effet, certaines imprécisions ont été relevées. A ce titre, je n'en évoquerai qu'une seule : la question du volume de remplissage de la retenue qui est estimé aujourd'hui dans le rapport à 180 millions de mètres cubes par an. Nous souhaitons préciser que c'était uniquement une valeur exceptionnelle qui avait lieu, puisque l'ouvrage avait été complètement abaissé pour procéder aux travaux de réfection du parement amont du barrage de Naussac (2005) et que, en moyenne annuelle générale, on a plutôt de l'ordre de 85 millions de mètres cubes. C'est donc plutôt ce genre de proposition de rédaction nouvelle que nous souhaitons apporter.

#### Enjeu gouvernance et communication

La gestion du barrage de Naussac est identifiée parmi les thématiques prioritaires sur lesquelles doit porter cette sensibilisation. Nous souhaitons rappeler juste que l'Etablissement était effectivement à la disposition de l'ensemble des acteurs locaux pour pouvoir apporter des précisions et présenter l'ensemble des résultats, notamment des suivis qualité que nous pouvons opérer chaque année, et cela a été effectué pas plus tard qu'il y a quelques semaines, lors de la dernière réunion de la commission locale d'information liée à cet ouvrage.

#### Impact des relargages du barrage de Naussac sur la qualité de l'eau

Le projet de SAGE prévoit que l'Etablissement réalise un certain nombre d'études complémentaires. A ce titre, nous souhaitons juste apporter quelques éléments de réponse, comme quoi effectivement l'Etablissement avait complété depuis 2014 son réseau de suivi de qualité des eaux pour appréhender un peu mieux quel était le niveau et la qualité des eaux en amont et en aval de la retenue de Naussac, et préciser également qu'une étude allait être engagée

très prochainement sur les sédiments présents dans la retenue de Naussac, ce qui devrait permettre de répondre à un certain nombre de questionnements qu'a la CLE.

#### Enjeu sur la maîtrise des pollutions

Pour répondre aux exigences des milieux aquatiques, la CLE préconise d'engager une réflexion sur les modalités de densification du réseau de suivi. Là je viens aussi d'en parler : la prestation actuelle de suivi de la qualité des eaux menée par l'Etablissement se termine normalement à la fin de l'année 2016. Donc, passé cette échéance, bien entendu, nous reviendrons vers la CLE pour établir en commun le futur cahier des charges de cette prestation.

#### Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

La CLE recommande la mise en place d'une réflexion visant à adapter en période d'étiage le protocole de gestion du barrage de Naussac afin de permettre l'ensemble des activités économiques sur cet axe Allier. Il est juste précisé que cette disposition, pour qu'elle soit opérationnelle, il faut que les modifications apportées s'intègrent techniquement dans le règlement d'eau et donc qu'elles puissent notamment être proposées au comité de gestion des barrages de Villerest et Naussac.

#### Aménagement et gestion des eaux

Dans les observations formulées en ce qui concerne la restauration de la continuité écologique, il est relevé que pas loin de 800 ouvrages sont présents sur ce territoire, dont une vingtaine de barrages qui peuvent être considérés comme relativement structurants. Donc la structure porteuse dans le SAGE est prévue comme devant mener un inventaire de l'ensemble de ces ouvrages. C'est un point qui est relevé – je vous le disais tout à l'heure – notamment en tant que potentielle future structure porteuse puisque le Comité Syndical s'était positionné à ce titre en décembre dernier.

#### Maintien de la biodiversité

Le projet de SAGE reprend bien les grandes orientations du PLAGEPOMI. Il n'y a donc pas de remarque particulière sur le plan technique. On proposait juste d'ajouter un certain nombre de cofinanceurs potentiels puisque aujourd'hui la case n'était pas remplie et il s'avère qu'effectivement le territoire pourrait être éligible, notamment au FEDER ainsi qu'à des subventions de l'Agence de l'eau.

Sur ce même bassin versant de l'Allier, l'Etablissement assure aujourd'hui le portage du SAGE Allier aval qui est une procédure voisine, avec lequel le SAGE du Haut Allier doit être cohérent. Nous n'avons pas relevé d'incohérence notable et, à titre d'exemple même, il est évoqué la mise en place de méthodologies communes notamment pour l'inventaire et la caractérisation des têtes de bassin.

#### Thématique des inondations

L'Etablissement a réalisé sur ce bassin de l'Allier une étude « 3P » en 2011 qui est composée notamment d'un diagnostic et de plusieurs propositions d'amélioration. Ces propositions sont bien reprises dans le document de projet de SAGE et l'Etablissement est également pressenti comme maître d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations pour lesquelles cela rentre tout à fait dans les missions que l'Etablissement a aujourd'hui.

Il est toutefois signalé qu'aucun TRI n'a été identifié sur ce territoire du SAGE du Haut Allier, ce qui soulève donc la question des possibilités de mobilisation de financements européens et nationaux pour intervenir sur un tel périmètre.

#### **Au titre de la recherche, du développement et de l'innovation**

En ce qui concerne la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, plusieurs projets apportent des éléments de réponse à certains enjeux prioritaires sur ce périmètre. Ce sont des projets qui ont été suivis et mis en œuvre dans le cadre du plan Loire III.

Il est donc proposé à la CLE d'ajouter une recommandation générale invitant les porteurs de projets à prendre en considération cette connaissance fondamentale et opérationnelle.



Enfin, en tant que future structure porteuse de la mise en œuvre de ce SAGE, il est noté que l'Etablissement est bien signalé comme étant structure à venir de la mise en œuvre de cette procédure. Le dimensionnement de la cellule d'animation est aujourd'hui effectué à hauteur de 1 agent (ETP) et il est souligné que la CLE souhaite que l'animation soit conservée à proximité, ce qui est le cas pour l'ensemble des territoires et notamment sur ce bassin de l'Allier.

Il est donc proposé d'envoyer toutes ces remarques au Président de la CLE.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions très complètes sur la manière dont on peut réagir par rapport à ce qui nous a été présenté. Il y a peut-être quelques élus qui sont concernés par le territoire. Est-ce qu'ils veulent s'exprimer ?

#### **INTERVENTION DE M. BONJEAN**

On ne peut être que pour les objectifs généraux du SAGE. Maintenant, il faudra être relativement prudent sur certaines lignes qui sont notées, en particulier – vous l'avez bien noté – la gestion quantitative : les lâchers de Naussac n'ont pas la même valeur pour l'aval du bassin et pour son amont. Il faudra bien faire attention, l'amont du bassin étant un lâcher plutôt tourné vers le tourisme alors que le barrage de Naussac sert aussi à l'alimentation en eau potable de villes comme par exemple Clermont-Ferrand (50% à peu près de sa consommation). Il faudra être très prudent là-dessus, sachant que les recommandations d'un SAGE sont des recommandations qui sont opposables au tiers dans un certain cas. Et, cela ne concerne pas forcément l'EP Loire mais, quand on lit bien entre les lignes de ce SAGE, et cela me fait un petit peu peur, le volet économique a été nettement mis de côté. Je ne sais pas si on veut faire une réserve naturelle ou si on veut développer aussi un territoire.

Voilà ce que j'avais à dire là-dessus.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces commentaires. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de faire une petite pause, pas d'aller vous rafraîchir ou fumer une cigarette, mais de regarder une vidéo qui va introduire le sujet suivant, qui concerne davantage la restauration des continuités écologiques.

*Vidéo.*

C'est un « teaser », comme on dit maintenant. L'ensemble du reportage dure une trentaine de minutes. On ne va pas le diffuser maintenant mais je vous invite à le regarder dès qu'il sera prêt sur le site TV Loire.

On poursuit maintenant l'ordre du jour, toujours avec Monsieur BOISGARD.

### **13. Extension au Moulin Gabet (Cheffes) de l'intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique dans le Maine-et-Loire**

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Merci à nouveau Monsieur le Président.

Depuis 2010, le Département de Maine-et-Loire est associé au projet d'installation d'une centrale hydro-électrique sur la Sarthe, au droit du moulin Gabet sur la commune de Cheffes, comme vous l'avez précisé.

Fin 2014, le Département a été sollicité par l'association de canoë-kayak de Tiercé, au travers de la communauté de communes Loir-et-Sarthe, pour réaliser en lieu et place du projet initial (de type « passe à poissons rustique »), une rivière de contournement intégrant un parcours d'eaux vives.

Le Département a pris l'engagement d'étudier au moins cette possibilité. Pour ce faire, dans ce contexte, en juin 2015, le Département de Maine-et-Loire a sollicité l'Etablissement pour assurer la conduite de l'ensemble des études nécessaires à la définition d'un tel projet, étant précisé que cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'intervention que mène actuellement l'Etablissement sur l'axe Loir dans ce même Département.

Le pilotage du projet envisagé comprend dans un premier temps l'élaboration du cahier des charges de l'étude, la construction du plan de financement, la gestion des demandes de financement, la consultation des entreprises ainsi que le recueil des données techniques nécessaires, même si un certain nombre de données sont déjà en notre possession.

Dans un second temps, le pilotage consiste à assurer le suivi de l'étude, faciliter le travail du prestataire et favoriser une large concertation autour de cette démarche.

L'étude proposée se déroulerait en 2 phases sur une durée totale de 5 mois.

Le montant prévisionnel de cette action, incluant le coût de l'étude précitée et celui de la mobilisation d'un agent chargé d'assurer son pilotage pour une partie de son temps (0,12 ETP), est estimé à 28 000€.

Il est proposé au Comité syndical de donner un accord de principe à cette sollicitation, sous réserve de la finalisation des modalités techniques de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires. A cet égard, et au-delà de la perspective d'un soutien de l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental – il est important de le préciser – a déjà indiqué que le financement d'une partie des dépenses pourra être assuré via les reliquats de crédits dont il dispose.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Peut-être y a-t-il quelques angevins qui souhaiteraient intervenir ?

#### **INTERVENTION DE M. MARCHAND**

Je prends connaissance du dossier en tant que voisin, de la commune voisine de Briollay. Il serait intéressant qu'on connaisse entièrement ce dossier pour pouvoir le soutenir ou pour voir un petit peu la continuité. Je ne sais pas exactement en quoi cela consiste sur le terrain et donc cela m'intéresserait de le connaître un peu plus.

#### **INTERVENTION DE M. BOISNEAU**

C'est un dossier qui vient d'être repris après l'installation du nouveau Conseil Départemental et de la nouvelle équipe qui vient de se mettre en place et, André, je te rassure, nous allons en parler dès mardi de la semaine prochaine.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Il faut se réunir à Orléans pour parler des dossiers d'Angers, c'est bien.

Sur cette délibération, y a-t-il des compléments d'information, des abstentions, des avis contraires ? Je vous remercie.

#### **14. Affectation de crédits de report**

On passe maintenant aux affectations de crédits de report. C'est Monsieur le Directeur qui présente.

##### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Conformément aux délibérations du Comité Syndical du 2 avril 2009, du 3 juin 2010 et du 10 mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », ceux-ci sont utilisés en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

Tel est le cas des propositions de la Région Centre Val-de-Loire, en lien avec le financement du SAGE Yèvre-Auron ; du Département du Cher, en lien également avec le financement du SAGE Yèvre-Auron ; ainsi que le programme des opérations lit et levées domaniaux en région Centre 2015 ; et enfin la Région Pays-de-la-Loire, en lien avec l'animation et la coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine 2015.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

##### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des remarques particulières sur ces crédits de reports ? S'il n'y en a pas, je vous demande d'approuver cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

#### **15. Modification à la hausse du taux d'intervention du FEDER pour des opérations en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement dans le cadre des programmations 2007-2013**

##### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Par courrier en date du 28 avril dernier, l'autorité de gestion a proposé, considérant le risque de clôture en sous-réalisation, d'autoriser une augmentation du taux d'intervention de certaines mesures du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013.

Etant précisé que ce taux s'appliquerait aux nouveaux dossiers ou aux dossiers non clôturés.

Dans ce contexte, il est proposé d'autoriser l'Etablissement, pour ceux de ses dossiers non clôturés comme d'éventuels nouveaux dossiers (à programmer et à réaliser avant la fin de l'année), à solliciter l'évolution à 50% du taux d'intervention du FEDER, avec la réduction correspondante de l'autofinancement EP Loire ou la compensation d'un co-financeur défaillant.

##### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Pas d'objection ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

#### **16. Gestion du personnel**

##### **INTERVENTION DE M. EUDE**

##### **Convention de mise à disposition**

En 2009 et 2013, le Comité Syndical avait autorisé l'établissement d'une convention de partenariat avec Clermont Communauté pour la mise à disposition d'un agent (0,5 ETP) afin de répondre aux besoins de secrétariat engendrés par l'implication de l'Etablissement dans le SAGE Allier aval.

L'agent mis à disposition dans ce cadre venant de prendre sa retraite et du fait du portage du Contrat territorial Val d'Allier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, il est proposé un partenariat avec le Conseil Régional Auvergne pour le secrétariat du SAGE Allier aval et du Contrat Territorial Val d'Allier à hauteur de 0,8 ETP.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

##### Prolongation de mission

Dans le cadre de l'intervention de l'Etablissement au titre de la continuité écologique, il a été procédé, au titre du besoin des services, au recrutement d'un agent de catégorie A (grade d'ingénieur) pour une durée de un an (renouvelable une fois). Celui-ci assure actuellement le suivi des études de restauration de la continuité écologique sur l'axe Cher aval, l'axe Loir dans le département du Maine-et-Loire, le Cher au droit de la ville de Montluçon et sur les 3 ouvrages propriété du Conseil Départemental de la Nièvre sur la rivière Aron.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la prolongation du contrat de cet agent pour une durée de trois ans, avec toutefois l'évolution suivante : une intervention de 50 % au titre général de la continuité écologique, complétée par une intervention à 50 % dédiée à l'animation des phases d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Territorial Val de Cher spécifique à cette thématique.

La prolongation du contrat dont il s'agit est à rattacher aux besoins des services et à la temporalité des actions concernées, ainsi que des cofinancements prévus, notamment le Contrat Territorial de trois ans.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions sur cette proposition ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Premièrement, un motif de satisfaction : sur cette question du contrat sur le Cher aval, il y a déjà un financement sur une étude et je vous rappelle l'intervention très insistante de la Région Centre Val de Loire pour que cette étude ne soit pas déconnectée de la mise en route d'un Contrat Territorial, demande qui était d'ailleurs complètement partagée avec l'Agence de l'eau puisque l'idée était de ne pas tarder à rentrer dans de l'opérationnel et donc de ne pas déconnecter la question de l'étude de la question de l'animation et de la mise en place du CT. Je voudrais rappeler qu'à l'époque, nous pensions que cela serait un poste d'animation complet. Je constate qu'on est sur un demi-poste.

En même temps, je vais dire le motif de satisfaction pour autant : le fait que ce soit un demi-poste récupéré à partir de personnes qui sont déjà recrutées, cela va évidemment hâter la mise en place, c'est-à-dire qu'elle est évidemment immédiate à partir de la décision du conseil d'administration.

Donc ça c'est un bon point mais cependant nous avons des inquiétudes sur le fait qu'il y a déjà des tâches importantes et on voit bien qu'il passe d'un poste complet à un demi-poste, mais cela peut vouloir dire qu'il y a quand même une forme d'inertie du travail qu'il avait déjà.

Et donc, nous souhaitons en tout cas que le demi-poste soit vraiment tout à fait effectif et probablement qu'il soit un tout petit peu au-delà du demi-poste, en tout cas dans toute la première période où il va s'agir d'aller chercher de la maîtrise d'ouvrage, de l'animation, etc.. Nous

souhaitons également que l'objectif de l'animation soit très clair : l'objectif de l'animation, c'est bien d'arriver à ce qu'il y ait in fine un projet de contrat, donc c'est bien d'arriver à un projet de contrat, ce qui implique d'aller regarder un phasage des opérations, d'avoir une recherche des maîtrises d'ouvrage, d'avoir une recherche des modes de financement. Bref, tout un travail qui est cependant relativement important.

Après, j'ai une dernière question mais, elle, totalement technique : comme cette animation n'était pas prévue dans l'étude, j'imagine qu'elle doit être elle-même financée. Alors je ne sais pas si Louis DE REDON va être content de ce que je vais dire, mais je vais le dire et je l'ai dit à plusieurs reprises : je souhaite que le partenariat qui a été composé autour de la question de l'étude soit conservé pour ce qui est de l'animation, et donc que l'animation soit financée comme l'étude, avec un partenariat Agence de l'eau – l'Agence de l'eau est évidemment incontournable sur cette histoire-là, surtout qu'elle paye ! – et de la Région, mais aussi des deux Départements, dans la mesure où c'est vraiment leur initiative – c'est totalement symbolique, de l'ordre de 10% de 7.200 € ou quelque chose comme ça – or je ne l'ai pas vu dans les crédits de reports.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Par rapport à ces éléments, on indiquera simplement que la mobilisation est rapportée à ce que sont les moyens de l'Etablissement. On a constaté à plusieurs reprises, dans les réunions à l'Etablissement, que bien qu'il porte des SAGE extrêmement étendus, extrêmement compliqués à gérer, l'Etablissement porte des SAGE avec un animateur là où d'autres structures de SAGE sont à deux, deux et demi ... Cela résulte des contraintes de financement de l'ensemble de nos collectivités.

Nous avons effectivement approché les collectivités concernées en indiquant que, compte tenu du financement majoritaire de l'Agence de l'eau dans ce dispositif, on espérait quand même ne pas entrer dans des situations de blocage dès lors que telle ou telle collectivité – parce que cela ne ferait pas partie aujourd'hui de ses lignes de financement prioritaire – se retrouverait dans l'impossibilité d'intervenir en cofinancement.

On a fait les demandes mais on ne peut pas garantir que la réponse sera forcément favorable.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Juste une précision. Je rappelle que, dans un premier temps, on avait un financement des études qui demandait d'aller taper dans les crédits de report des deux Départements ; qu'on les a réduits au mois de février et que, donc, ces crédits de report existent encore. Les crédits de report, c'est indolore. Je ne dis pas que les crédits de report, ce n'est pas de l'argent, bien sûr que cela en est, mais étant donné l'importance du partenariat, je pense qu'on est sur des éléments où c'est gérable.

Je souhaite vraiment que la participation de tout le monde autour de la table soit effectivement assurée.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Message passé mais on ne décide pas ici à la place des collectivités locales.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Non, bien entendu, mais la question du financement aurait pu faire partie de la préparation de la décision. Si ça ne l'a pas été, ce n'est pas grave mais on le fait maintenant, quoi.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Très bien. Troisième délibération : recrutement pour accroissement temporaire d'activité.

Accroissement temporaire d'activités

**INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Dans le cadre du projet de recherche-action *Expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux*, il est proposé de procéder au recrutement, au titre d'un accroissement temporaire d'activités d'une durée de six mois, d'un ingénieur contractuel au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée, la dépense correspondant s'inscrivant bien entendu dans le respect du Budget 2015 de l'Etablissement.

Etant précisé qu'en l'occurrence il s'agit d'une personne qui vient de finir son doctorat, au laboratoire G-EAU, en lien avec l'IRSTEA de Montpellier. Une thèse soutenue sur la « Conception et l'évaluation d'instruments de gestion de l'eau combinant incitations économiques et préférences sociales à travers le cas des prélèvements en eau souterraine » et un laboratoire qui s'implique dans l'analyse des mécanismes d'adaptation aux changements comportementaux. Il s'agit donc de déblayer le terrain sur ces questions éminemment complexes mais porteuses, nous l'espérons, d'économies et de stratégies à venir.

**INTERVENTION DE M. DEGUET**

Juste une précision sur la date d'effet parce que, si c'est bien le dossier auquel je pense, il s'agit d'un dossier pour lequel il y a une demande FEDER qui va passer au Comité d'octobre. Et donc, le recrutement est-il dès maintenant ? Après octobre ? On anticipe ? Je ne sais pas.

**INTERVENTION DE M. EUDE**

Compte tenu du fait que l'année commence en janvier et qu'un certain nombre d'opérations doivent être menées, effectivement certaines d'entre elles sont anticipées parce que, s'il fallait attendre la décision du mois d'octobre pour une opération qui devrait être en voie d'achèvement en décembre, pour un contrat de 6 mois, manifestement on ne passerait pas. Donc là, la décision est prise, j'allais dire, selon la règle de base : si jamais il n'y avait pas de financement de l'Union Européenne, le maître d'ouvrage pallierait par ses propres ressources, le cas échéant une partie de celles rendues disponibles par le désengagement de crédit déjà décidé aujourd'hui.

**INTERVENTION DE M. DEGUET**

Je n'ai pas trop de doutes sur le fait que la décision serait prise, étant donné qu'on a déjà regardé, simplement j'aurais bien aimé que sur le Cher on procède de même.

**INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Très bien. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**17. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**

On fait maintenant le point sur la compétence GEMAPI. Monsieur le Directeur, bon courage dans cette belle aventure.

**INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit simplement d'actualiser les informations régulièrement portées à la connaissance des délégués de l'Etablissement, en particulier dans le cadre des réunions dédiées à la GEMAPI, à

savoir les réunions de la Commission mixte précédant les réunions du Bureau jusqu'à la fin de l'année.

En l'occurrence, il a paru opportun de communiquer deux documents d'importance :

- un courrier du Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique en date du 11 juin ;
- le relevé de décisions de la réunion du groupe national GEMAPI, ministères et associations de collectivités, en date du 27 mai dernier.

Il vous est proposé de les parcourir rapidement en soulignant quelques éléments-clés.

Premier document : le courrier du Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique.

Il rappelle effectivement le souci d'organisation « des différentes compétences » pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, à savoir qu'il y a la GEMAPI, il y a le hors-GEMAPI et que, dans la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, il y a du GEMAPI et du hors-GEMAPI.

Ce courrier précise également que, je cite : « la compétence GEMAPI ne remet bien évidemment pas en cause le rôle de l'Etat et des agences de l'eau, ni celui des établissements publics dédiés, qui doivent être confortés pour permettre aux pouvoirs publics d'agir au niveau territorial le plus pertinent sur le plan hydraulique ». On retrouve donc sous la plume du Ministère, l'importance attachée aux établissements intervenant à des échelles territoriales de bassin.

Enfin : les propositions formulées par les collectivités et qui ont été retenues par le Ministère ; plus particulièrement celles visant à assurer le maintien des possibilités de cofinancements des Départements et des Régions qui ont déjà fait, je cite, « l'objet d'engagements du gouvernement dans le cadre du projet loi NOTRe ». Donc, assurer le maintien des possibilités de cofinancements des Départements et des Régions ayant déjà fait l'objet d'engagements du gouvernement.

Deuxième document, de facture plus technique : le projet de relevé de décisions faisant suite à la réunion du 27 mai, dite « Instance de dialogue national des territoires », à savoir les ministères d'un côté et les associations de collectivités de l'autre.

On note, parmi les points d'accord :

- Un premier point d'accord pour un report de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Un accord sur le principe de l'élaboration d'un schéma d'organisation des compétences locales de l'eau, constitué comme une annexe non opposable du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, à élaborer d'ici 2018 ;
- Un accord pour qu'une note de cadrage sur les missions d'appui technique du bassin soit transmise au Préfet coordonnateur de bassin ;
- Un accord que soit confirmé – cela rejoint le courrier du Ministère – par un écrit officiel ou par une déclaration ministérielle, que « même après l'entrée en vigueur des dispositions créant la compétence GEMAPI, les Départements et les Régions pourront, s'ils le souhaitent, participer au financement » ;
- Un accord pour le dépôt d'un amendement à l'article organisant la compétence de solidarité territoriale des Départements pour permettre le financement par le Département des groupements de collectivités, notamment les syndicats du type de l'EP Loire, et pas seulement les collectivités.

Points de désaccord (ne pas y voir une note pessimiste de ma part) :

- Les associations de collectivités souhaitent, contre l'avis de l'Etat, le maintien de la gestion par l'Etat des digues dont il est propriétaire au-delà de la date prévue par la loi MAPTAM, à tout le moins par le maintien d'un financement.

En l'état, il semble donc qu'on soit là sur un point d'ancrage assez dur entre les positions des collectivités et celles de l'Etat.

Voilà ces quelques éléments qu'il nous a paru important de vous transmettre tels quels, afin que chacun puisse les lire tranquillement et en tirer, en quelque sorte, des éléments d'actualité par rapport à ses positions, dans un contexte qui reste marqué par un certain nombre d'incertitudes.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. On ne va pas ouvrir le débat GEMAPI maintenant mais je vous demande de prendre bonne note de ce qui vous a été communiqué et, évidemment, d'être attentifs les uns et les autres sur les évolutions concernant cette compétence.

### **18. Questions diverses**

On passe maintenant aux questions divers, au nombre de deux.

Modification du projet « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions HERMES Sciences Publishing LTD »

### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Le comité syndical de l'Etablissement a décidé le 15 octobre 2014 d'octroyer une subvention à l'Université de Tours pour la réalisation du projet : « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions HERMES Sciences Publishing LTD ».

Le 13 février 2015, l'Université de Tours a appris que, pour des raisons budgétaires, les Editions Hermès STE ne souhaitaient plus donner suite aux monographies.

Suite à ce refus, après discussion avec les contributeurs et compte tenu de l'intérêt du projet, l'Université a contacté un nouvel éditeur, les éditions Quae, qui ont donné un accord de principe pour cet ouvrage à paraître dans la collection Synthèses.

Le format de l'ouvrage restera conforme à ce qui avait été envisagé initialement (256 pages) et sera imprimé à 400 exemplaires. Une version numérique sera également réalisée (pdf) et un document en open access sera diffusé permettant ainsi de mieux toucher les étudiants, notamment.

Le nom du projet est donc modifié comme suit : « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions QUAE ».

Ce changement n'entraîne pas de modification du montant de la subvention de l'Etablissement ni du coût total du projet.

Dans le prolongement de la reprogrammation de ce projet au titre du Programme opérationnel plurirégional FEDER Loire 2007-2013, lors du comité de programmation du 11 mai 2015, il est proposé au Comité Syndical de prendre acte du changement d'éditeur de l'ouvrage, dont



l'Université de Tours porte la préparation du manuscrit, et de la modification de l'intitulé de l'opération en découlant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Pas de remarque particulière ? Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

Convention entre l'Etablissement public Loire et la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'exploitation du droit de pêche lié au domaine public fluvial de la retenue de Naussac

#### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Le 4 février 2015, le Bureau de l'Etablissement avait autorisé le lancement d'une procédure d'adjudication pour le transfert du droit de pêche et des obligations qui en découlent sur le site de Naussac.

Ce transfert du droit de pêche s'inscrit à la fois dans la logique de sécurisation des dispositifs de gestion des biens de l'Etablissement et dans la logique d'ancrage territorial de la gestion des ouvrages propriété de l'Etablissement, en l'occurrence celui de Naussac.

Cette procédure va faire l'objet d'une convention qui va être signée par l'Etablissement public Loire et la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique dans les prochains jours.

#### **INTERVENTION DE M. REZE**

Je voulais simplement demander si l'EP Loire avait toujours un chargé de mission et toujours une enveloppe pour la mise en place des PHEC, parce que je suis en train de faire le tour des communes membres du SICALA sur le 37 et je m'aperçois que les PHEC ont été mis en place seulement dans deux ou trois communes. Là je fais faire le point et je vais donc solliciter l'EP Loire pour cette mise en place. L'EP Loire s'était engagé à le faire, alors est-ce que c'est toujours d'actualité ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Pour ne pas rallonger les échanges, simplement indiquer que la première partie de l'initiative a été faite dans le cadre d'un partenariat avec les SICALA sur la base de reliquats de crédits liés à des travaux locaux. C'est la raison pour laquelle des repères de crues ont été posés dans le périmètre notamment des collectivités qui étaient intéressées à ce titre-là. Aujourd'hui, l'Etablissement intervient mais, cela a été déjà rappelé dans plusieurs cas de figure, dans une logique de priorisation des financements sur un certain nombre de territoires reconnus comme présentant un intérêt prioritaire. Ce qui veut dire que si, avec nos propres financements, très limités, nous pourrions intervenir sur des territoires qui ne sont pas des territoires à risque important d'inondation, en revanche, pour obtenir des financements complémentaires (Europe/Etat) et qui sont souvent décisifs sur ces opérations, cela suppose de s'inscrire sur des territoires à risque important d'inondation. Donc là, ce qu'il va falloir faire, c'est regarder précisément entre les deux cas de figure.

#### **INTERVENTION DE M. LEFEBVRE**

J'ai une remarque et une demande.

La remarque est générale. Je voulais remercier les services pour l'instruction des dossiers qui est faite avec beaucoup de compétence, leur présentation faite avec esprit de synthèse mais aussi sans sacrifier l'exhaustivité et également avec beaucoup de clarté.

La demande, que j'ai déjà faite plusieurs fois et que je vais renouveler, porte sur le fonctionnement et vise à réduire l'inéquité entre les membres de l'Etablissement public Loire. L'inéquité est double : elle est double parce que, quand on vient ici, on a la double peine : les frais de déplacement sont à la charge des structures qui envoient leurs mandants ici et donc, compte tenu du linéaire de la Loire de l'estuaire jusqu'aux sources, ceux qui viennent du plus loin, ils ont la double peine parce qu'ils vont mettre plus de temps sur la route pour venir et, en plus, les frais de déplacement sont à la charge des structures qu'ils représentent. Donc, leur implication dans les organismes de gestion de l'Etablissement public Loire va être pénalisée aussi parce qu'ils auront plus de mal à s'impliquer s'ils sont représentants de petites structures plutôt que de grosses villes ou de grosses collectivités. C'est donc une double inéquité que je trouve absolument intolérable. Je siège dans beaucoup – enfin, beaucoup, beaucoup trop, je dirais – de structures où toutes les structures dans lesquelles je siège sont des structures adultes qui assument les frais de déplacement des gens qui siègent dans les différentes instances. Ce n'est pas le cas ici.

Je l'ai demandé à ton prédécesseur. Au début de ton mandat, tu t'étais engagé à voir ce dossier. J'espère que ce dossier va voir le jour avant la fin de l'année. On m'a répondu que c'était d'un coût de gestion excessif, etc. Il y a un savoir-faire à l'Agence de l'eau pour faire des remboursements une fois par an, ou deux fois par an, sur justificatif, des frais de déplacement des uns ou des autres. Cela n'est pas d'un coût de gestion unitaire excessif, je m'inscris en faux contre cette affirmation, mais je souhaiterais quand même qu'on puisse répondre à une demande aussi simple que celle-là et qui mettrait davantage d'équité. Il n'y a pas de raison que les élus et les représentants d'Orléans soient avantagés par rapport à ceux qui viennent de Haute-Loire ou de l'estuaire.

Voilà. Je tiens vraiment à ce que ceci à la fois mis à l'ordre du jour et opérationnel pour le budget 2016.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Je ne peux pas prendre d'engagement pour 2016 mais en tout cas, ce que je peux répondre, c'est qu'on va faire l'analyse technique et qu'on aura l'occasion de discuter à nouveau. On n'a pas les moyens de l'Agence de l'eau, cela ne t'a pas échappé ! Donc après, il y a évidemment la réalité budgétaire dans laquelle on s'inscrit. C'est un élément qu'on aura l'occasion de regarder.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Monsieur le Président, indiquer peut-être, par rapport à la réalité budgétaire, que pour le type de dépenses dont il s'agit, nous avons des clés de financement à l'Etablissement qui présentent une particularité, à savoir que certaines collectivités contribuent plus que d'autres au budget de l'Etablissement, et notamment les Départements. Ce qui explique donc que tout mouvement financier au titre des contributions obligatoires – d'ailleurs en baisse chaque année – se traduit par un type de collectivité qui paye pour les autres, ce qui rend quelquefois les décisions plus compliquées qu'il n'y paraît au premier abord.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Avant de clore cette séance, je vais laisser la parole à Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau qui nous fait le plaisir de nous rencontrer pour la première fois depuis sa nomination. Peut-être un rapide ressenti sur la manière dont vous avez vécu ce premier Comité Syndical.

#### **INTERVENTION DE M. GUTTON**

Merci Monsieur le Président. Alors ce n'était pas tout à fait une première rencontre puisque j'étais venu dans vos locaux rencontrer Jean-Claude EUDE et puis nous nous étions croisés à Nantes

mais dans vos fonctions de vice-Président du Conseil Régional de la Région Pays-de-la-Loire lors d'une réunion d'acteurs qui était une réunion particulièrement intéressante sur des aménagements sur l'aval de ce fleuve qui nous réunit, ce matin en Comité Stratégique plan Loire, cet après-midi dans le Comité Syndical, et qui est cher – on peut vraiment le dire – à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, mais c'est le cœur de sa mission.

J'ai pris mes fonctions le 17 février dernier, ce n'est pas si vieux. J'essaie, mais je crois qu'il me faudra quelques années, de découvrir ce bassin Loire Bretagne. J'en connaissais une partie du territoire puisque ma famille est originaire d'Auvergne, que j'ai travaillé en Bretagne et en Poitou-Charente. Je connaissais moins le cœur de cette région qu'est la Région Centre-Val de Loire mais que je découvre avec plaisir.

L'Etablissement public Loire, j'en ai découvert les missions puisque Jean-Claude EUDE m'avait reçu assez longuement pour me les présenter. J'ai eu l'occasion de rencontrer aussi Monsieur PICARD, le premier directeur, qui est venu me voir en tant qu'ancien directeur de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il en était le deuxième directeur. Evidemment, il a eu plaisir à évoquer ses souvenirs, y compris au sein de cet Etablissement. Donc cela a été pour moi extrêmement intéressant de comprendre tout l'historique de ces structures, tant du côté de l'Agence de l'eau, d'ailleurs, que de l'EP Loire. Si l'Agence de l'eau a fêté ses 50 ans, l'EP Loire a fêté ses 30 ans, et donc c'est une longue histoire qui se poursuit.

Ce que j'ai pu voir également, par rapport à l'image que j'avais de nos organisations – je le dis pour les deux –, c'est que les missions ont énormément évolué et l'échange que j'avais eu avec Monsieur PICARD me l'a bien montré : les agences de l'eau, qui étaient sur les stations d'épuration, l'assainissement, l'eau potable, n'ont pas déserté ces missions mais les ont largement élargies et je vois que l'EP Loire a également cette même évolution et qu'on se retrouve aujourd'hui sur des sujets comme les SAGE puisque ce n'est pas loin de 8 SAGE, peut-être 9 demain. Je ne sais pas si celui qu'on évoquait tout à l'heure en faisait partie. SAGE qui sont portés par l'EPL.

Vous êtes présent sur des Contrats Territoriaux et c'est vraiment l'outil d'action et d'intervention de l'Agence de l'eau. Je vais demain signer un Contrat Territorial sur la Dore et l'Agence de l'eau finance à 50%. Je retrouverai Monsieur BOUCHARDY qu'on a vu tout à l'heure sur votre film.

Et puis on traite ici du bon état écologique des cours d'eau, qui m'apparaît être une véritable priorité pour retrouver ce bon état écologique qu'on recherche tous.

Les acteurs sont nombreux et l'EP Loire en est un des principaux, à la fois historique mais encore très présent sur le territoire du bassin. Vous avez évoqué à plusieurs reprises les évolutions à venir : cette fameuse loi Maptam – on peut dire « Métropole », c'est plus facile – qui tarde à se mettre en place, d'une certaine façon, puisqu'on voit les échéances repoussées. Je ne sais pas si on ira jusqu'à la cible que vous fixiez mais on peut espérer que le 1<sup>er</sup> janvier 2018 conviendra à tout le monde. En tout cas, on sait bien qu'il y a un travail de préparation des acteurs pour la mettre en place dans les meilleures conditions.

La création des nouvelles Régions, qui nous concerne aussi sur le bassin puisque des régions vont fusionner : Poitou-Charente, mais qui n'est pas représentée ici, le Limousin, l'Auvergne, la Bourgogne, je pourrais citer aussi la Basse Normandie mais qui n'est pas non plus représentée ici mais qui est concernée par le bassin. Donc, c'est un mouvement qui aura forcément des conséquences importantes et sans doute qui, alors je ne veux pas dire « désorganisera » mais en tout cas les services des Régions, les services de l'Etat vont être mobilisés par ce chantier de fusion et on risque aussi de connaître une certaine démobilitation sur les sujets qui sont les nôtres.

Et, sans jeu de mots, cela m'amène au projet de la loi NOTRe qui, là aussi, si elle va à son terme telle que les députés le souhaitent, va amener, pour le domaine de l'eau et de l'assainissement, à de grandes réorganisations. Cela va donc être une période, je pense, extrêmement délicate. Je la vois arriver avec, peut-être pas de l'inquiétude, mais en tout cas on peut craindre, pour les objectifs que nous poursuivons ensemble de reconquête de la qualité de l'eau, que cette période que

j'appellerais « de transition » ralentisse les projets de tous les acteurs et on voit qu'avec la réduction des financements publics, on sent déjà un très fort ralentissement de la mobilisation. C'est le cas en particulier des Départements mais c'est le cas aussi au niveau communal ou communautaire. Et c'est évidemment inquiétant par rapport à l'objectif qu'on est en train de se fixer dans le SDAGE qui, on l'espère, sera approuvé à la fin de l'année.

D'où l'importance, et cela sera ma conclusion, que des acteurs comme l'Etablissement public Loire, fort de cette expérience de 30 ans mais d'une expérience qui a beaucoup évolué, puissent continuer à se mobiliser sur ces objectifs et puissent accompagner les collectivités locales. Le 8 juillet, on se retrouvera au Conseil Régional d'Auvergne pour la signature d'un Contrat Territorial que vous portez et je pense que cela sera l'occasion de pouvoir mettre en avant le rôle que peut jouer l'Etablissement public Loire au service des objectifs du SDAGE.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci.

Avant de se quitter, je voudrais remercier particulièrement les services qui ont, comme d'habitude, préparé ces délibérations avec beaucoup de professionnalisme. Merci à eux.

Merci à vous. Bonnes vacances.